

ABONNEMENT

18 fr.
9 fr.
50
21 fr.
10 fr.
5 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier le rédaction
des annonces.

Les articles communiqués dé-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-
Dame-des-Victoires, et 8, place
de la Bourse, est seule chargée à
Paris de recevoir les annonces
pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 4 JUILLET

L'assassinat de samedi dernier

Trois mille étudiants sont arrivés vers trois heures à face du Palais-Bourbon, par groupes et par des chemins différents. On n'avait pas prévu cette manifestation, car aucune mesure n'avait été prise. Un certain nombre des manifestants réussirent à pénétrer dans la cour avant que les questeurs avisés eussent donné l'ordre de fermer la grille. Comme les agents de police ne semblaient pas disposés à faire une charge contre les étudiants, les questeurs firent avancer immédiatement le poste militaire de la Chambre. La foule était très houleuse, et l'on entendait ce cri : « Démolissons la grille ! »

M. Dreyfus vint parlementer, et invita les manifestants à se faire représenter par une délégation qui serait introduite auprès des députés de Paris. Il leur annonça en même temps que M. Lozé allait être relevé de ses fonctions.

Sur ces entrefaites passa le député socialiste Ferroul qui s'écria : « Entendez donc la grille ! »

Les manifestants furent assez sages pour ne pas suivre ce conseil maladroit, et sept délégués suivirent M. Dreyfus.

Avant de se rendre à la Chambre, les étudiants ont défilé en silence et tête découverte, sans un cri, sans un geste, devant l'hôpital de la Charité où est déposé le corps de M. Nurger.

Les questeurs font rentrer les soldats dans le poste afin d'éviter une collision possible. Quelques jeunes gens escaladent la grille, mais on les appréhende au fur et à mesure. Le tumulte est si fort que le bruit s'entend de la salle des séances. Les agents ont reçu ordre de se tenir à distance. Un officier de paix seul fait face aux manifestants qu'il contient par son attitude calme et ses paroles modérées.

En séance, à 4 heures, c'est M. Millerand qui interpelle le président du conseil sur cette sanglante affaire.

M. Dupuy répond que toutes les responsabilités, si élevées qu'elles soient, seront nettement établies, et que telle suite qu'il conviendra y sera donnée.

Le gouvernement a accepté un ordre du jour disant que la Chambre prend acte des déclarations du président du conseil.

Cet ordre du jour est adopté à une forte majorité.

Comme il y a encore foule devant la grille du Palais-Bourbon, les députés s'en vont par la porte qui donne sur la rue de Bourgogne.

M. Meyer, juge d'instruction, a été chargé d'ouvrir une information judiciaire sur la mort de M. Nurger.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance de l'après-midi du 3 juillet
M. Casimir-Perier fait part de la nouvelle du décès de M. de Gasté, député du Finistère. L'un des doyens de la Chambre des députés.

Rappelant l'assiduité et l'exactitude de cet aimable octogénaire, M. Casimir-Perier dit qu'il fait plus que de laisser des regrets, qu'il laisse un exemple à ses anciens collègues.

Quand on jette les yeux sur la salle presque vide, cette phrase finale ressemble fort à une épigramme. Les rares députés présents bavardent comme des collégiens; c'est au milieu de l'inattention générale que M. Lockroy prononce un discours sur notre marine.

Ce qui ressort du discours de l'orateur, c'est que nos escadres ne peuvent lutter par le nombre avec celles de l'Angleterre et de la Triple Alliance.

Le budget de la marine est rapidement voté. Après l'interpellation dont nous avons parlé plus haut, on reprend le budget.

Cinqante et un députés restent en séance. Ce onzième de l'assemblée vote en dix minutes le budget des invalides de la marine.

Le budget des travaux publics est adopté dans son ensemble, sauf le chapitre 67.

La Chambre s'ajourne au lendemain matin.

SÉNAT

Séance du lundi 3 juillet

Le Sénat aborde la délibération sur la loi qui modifie la loi de 1867 sur les sociétés civiles.

Les dispositions du projet sont adoptées. Les principales sont : Fixation à 100 francs du minimum des actions ; obligation de libération des actions d'apport ; interdiction de les négocier moins de deux ans après la constitution de la Société ; autorisation pour les petits porteurs de se syndiquer pour se faire représenter par l'un d'eux aux assemblées générales.

INFORMATIONS

LA CLASSE 1889

M. Leydet a l'intention d'inviter le gouvernement à avancer la libération de la classe 1889.

Les soldats qui auraient pu prendre part aux élections, si elles avaient eu lieu en septembre, ne doivent pas être privés de leurs droits d'électeur parce que les élections auront été avancées.

LA COMMISSION DE PANAMA

M. Gauthier de Clagny a adressé au président de la Commission d'enquête sur Panama une lettre dans laquelle il critique sévèrement le rapport et conclut à l'audition de M. Ch. de Lesseps. Cette conclusion ayant été rejetée par 8 voix contre 8, M. Gauthier de Clagny a donné sa démission de membre de la Commission.

M. DÉROULÈDE

M. Déroulède a adressé à ses amis d'Angoulême la déclaration suivante :

« J'ai déposé devant M. Atthalin et j'ai moi-même interrogé Norton. Je ne dois rien rejeter, mais voici ma résolution, si le procès Norton-Ducret a lieu avant les élections.

« Si la lumière se fait, si non-seulement ma bonne foi, mais encore ma prudence et ma clairvoyance patriotique, sont établies, je solliciterai une cinquième fois les suffrages de mes électeurs. »

GRAVES INCIDENTS

A Saint-Denis, plusieurs ouvriers, renvoyés des chantiers du canal, ont envahi ces chantiers, le revolver au poing, et ont enjoint aux ouvriers de cesser tout travail. Ces derniers se sont précipités sur les envahisseurs. Et, des autres chantiers, des équipes d'ouvriers venant au secours de leurs camarades, les agresseurs firent usage de leurs revolvers. Il y eut des blessés. La gendarmerie eut toutes les peines du monde à rétablir le calme. Quatre des agresseurs ont été arrêtés.

LES NOUVEAUX CARDINAUX

Les ministres se réunissent aujourd'hui à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

A l'issue du conseil aura lieu, à l'Élysée, la cérémonie de l'imposition de la barrette aux nouveaux cardinaux.

LES CRIMES DE LA POLICE

Le bureau du conseil municipal a voté de faire les funérailles de Nurger aux frais de la ville.

A BERLIN

La Gazette de Cologne prétend que c'est par suite d'une circonstance fortuite que l'Empereur ne s'est pas trouvé à Berlin au passage de Tzarewitch, mais qu'une entrevue aura lieu au retour du prince.

AU SIAM

Une dépêche du Times prétend que les Français ont été obligés de quitter les bords du Mékong, à cause du climat et de l'hostilité des indigènes.

Mais une dépêche de Bangkok, du 3 juillet, dit que nous avons occupé deux autres îles du golfe de Siam.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 3 juillet 1893.

Notre marché a été profondément troublé la dernière semaine par la crise métallique qui a éclaté si inopinément, mais il s'est un peu remis de l'émoi dont il avait été saisi. Le 3 0/0 a varié entre les cours extrêmes de 98.02 et 97.45 pour finir à 97.55. Le 4 1/2 a progressé de 106.25 à 106.30.

L'Italien, très attaqué, et à juste titre, est tombé de 93 à 91.20. On vise ouvertement le syndicat à la hausse. Il y a un gros paquet de titres qui voyage tantôt à Berlin, tantôt à Paris, et que notre place ne veut plus reporter, dit-on.

L'Extérieure a été aussi fort éprouvée ; à 63 11/16 elle perd juste deux points pour la semaine. Le ministre des finances voit s'amorcer les difficultés devant l'exécution de son programme.

La Banque de France, ex-coupon de 63 fr., finit à 3,890.

Le Crédit Foncier a eu d'excellents achats aux environs de 980. Ses obligations ont été recherchées ; elles prennent place dans tous les portefeuilles sérieux.

Le Crédit Lyonnais a fait preuve de fermeté à 760.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 484. Cet établissement travaille au développement de ses opérations avec une énergie que le succès récompense. L'état de situation au 31 mai accuse une augmentation de 20 millions d'affaires sur le mois précédent et marque, pour la première fois, un total de 406 millions.

La Société Générale est à 469. Le pair de 500 fr. serait plus en rapport avec le revenu qu'elle donne.

L'action des Immeubles de France est soutenue à 497. Les obligations 3 et 4 0/0 s'inscrivent à 385 et 474, avec de bonnes tendances.

L'action de la Calédonie enregistre chaque jour des demandes suivies à 504.25 et 502.50.

On s'occupe beaucoup dans le monde des affaires maritimes de la Société Niçoise de Transports Maritimes qui a conçu un programme très vaste dans la Méditerranée. Cette société se propose de desservir la Corse en prenant Nice comme port d'attache et de relier plus intimement Marseille avec tout le littoral, y compris l'Espagne, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Sardaigne. Cette affaire intéresse particulièrement toute la vallée du Rhône dont elle facilite l'écoulement des produits. Dès maintenant les commerçants qui voudraient correspondre avec l'Espagne dans de bonnes conditions trouveront auprès de cette société toute la satisfaction désirable.

L'assemblée des Soufres Romains a eu lieu le 28 juin. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité et un acompte semestriel de 7.50 a été voté pour être payé à partir du 15 courant.

L'obligation du Chemin de fer de l'Équateur est tenue aux environs de 200 fr.

L'obligation des Chemins Économiques clôture à 420 fr.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 4 JUILLET

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Table with 2 columns: Baromètre and Thermomètre. Rows include Hier soir, Ce matin, Midi, Hausse, Baisse, and Température minima de la nuit.

La question du Gaz

Nous avons reçu hier à l'Echo la visite de plusieurs négociants et de membres du syndicat des commerçants de Saumur, qui sont venus nous prier de demander quelques explications sur une lettre qu'ils avaient reçue du Directeur de l'Usine à gaz.

Hâtons-nous de dire que les commerçants dont nous avons reçu la visite ne sont point actionnaires de l'Usine d'électricité.

Nous n'avons pas voulu, comme le Courrier de Saumur, parler de cet incident avant d'avoir examiné les polices et pris des renseignements sur le contrat passé entre la ville de Saumur et l'Usine à gaz.

Et nous avons bien fait, car il semble résulter, pour nous, que les abonnés n'ont guère lieu de se préoccuper autrement de la lettre qu'ils ont reçue.

Le directeur paraît avoir pris toutes réserves au sujet de contrats qui ne lui paraissent pas avoir été exécutés ; cela sans doute parce que les polices arrivaient à expiration et qu'il veut se donner le temps de les examiner.

Attendons-donc la suite. En tous cas les personnes qui ont bien voulu nous consulter et les membres du syndicat des commerçants peuvent être assurés que nous tâcherons de défendre leurs intérêts dans cette circonstance comme dans toutes les autres.

P. S. — Nous nous sommes présenté aujourd'hui à la Mairie pour prendre connaissance des contrats passés entre la Ville et différentes Sociétés d'éclairage. Nous avons lu

le cahier des charges et le traité passé le 18 novembre 1887 par M. Combier et par M. Stears.

Nous pensons que seul l'art. 33, dont nous publions le texte, peut donner lieu à discussion :

« ART. 33. — Si la science venait à découvrir de nouveaux systèmes d'éclairage meilleurs et plus économiques, ou des améliorations dans l'application des procédés connus, l'Administration municipale aura le droit de les imposer au concessionnaire qui devra alors faire abandon de 50 0/0 du bénéfice qui en résultera pour lui, lequel abandon profitera à la Ville et aux abonnés particuliers, dans la mesure de leur consommation respective.

» Cependant l'exécution de la stipulation ci-dessus ne pourra être réclamée par la Ville qu'une année après la mise en pratique desdits procédés dûment autorisés par l'autorité compétente dans les usines servant à l'éclairage de la ville de Paris. »

Le thermomètre

Le thermomètre atteint en ce moment des hauteurs effeques et panamesques. La moyenne à l'ombre est de 35 degrés.

Au soleil elle varie suivant les corps où on l'appuie. Sur un mur elle atteint facilement 53 degrés. Hier, un Saumurois avait posé sur le zinc (d'une toiture, pas d'un mastroquet) un thermomètre indiquant 60 degrés. L'instrument a atteint ses 60 degrés, puis a éclaté, ce qui laisse à supposer une température bien supérieure.

Dans la campagne tout grille, l'herbe surtout. Si la pluie ne vient pas, un désastre se prépare.

EST-CE UNE PLAISANTERIE ?

On annonce dans les journaux officiels que l'ouverture de la chasse aurait lieu le 17 septembre.

Quel est le rond-de-cuir qui a proposé cette mesure idiote ?

Assurément il n'a jamais fait l'ouverture, celui-là.

Regardez donc les bulletins du ministère de l'agriculture, vous y verrez que les récoltes sont en avance d'un mois !

Au 17 septembre, mais, malheureux *bureau-tin*, il n'y aura pas une caille ! Les perdreaux partiront à 200 mètres, à moins que les braconniers n'aient pris le soin de les supprimer.

Grand saint Hubert ! nous recourons à vous. Inspirez le ministre... il en a si grand besoin... et faites que le 25 août nos carniers soient remplis légalement... de cailles, de perdreaux et de lièvres.

Ainsi-soit-il. Z.

« La Saumuroise »

Nous apprenons que la Société de secours mutuels *la Saumuroise* vient de choisir comme

vice-président M. Constant Petit-Salmon, négociant à Saumur.

La Société ne pouvait faire un meilleur choix.

Nous adressons nos sincères félicitations à M. Petit. Z.

Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur

AVIS. — La Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur rappelle aux commerçants et aux industriels de la contrée qu'ils trouveront, au cabinet de ses archives :

Les Renseignements commerciaux avec tous les pays étrangers ; — le *Journal des Transports* ; — la *Revue du commerce extérieur* ; — le *Bulletin des syndics de la marine* ; — le *Moniteur officiel du commerce* (renseignements commerciaux, industriels et maritimes) ; — le *Bulletin officiel de la propriété industrielle et commerciale* ; — le *Travail national*, — enfin toute la collection des Brevets d'invention (description des machines et procédés pour lesquels ces brevets ont été pris).

Ces publications sont à la disposition des intéressés.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Train de plaisir pour Paris

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, du Maine-et-Loire et du Loir-et-Cher pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Tours le mercredi 12 juillet, à 11 h. 3 du matin.

Il desservira les stations comprises entre Trélazé, Sainte-Maure, Verneuil-Saint-Germain, Menneton-sur-Cher, Châteaurenault, Plessis-Pellouailles, Longué, Arnage, La Chapelle-du-Chêne, La Flèche, Aubigné, Romorantin, Tours, Blois et Mer.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le lundi 17 juillet, à minuit 45 (nuit du dimanche au lundi).

Toutefois, les voyageurs auront la faculté de partir, soit par ce train, soit par le train n° 4 partant de Paris à 13 h. 45 matin, les 18, 19, 20 et 21 juillet.

Prix des places aller et retour (timbre quittance de 0,10 non compris) : 2^e classe, 17 fr. ; 3^e classe, 12 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 11 juillet à 6 heures du soir.

Dimanche 9 juillet 1893

GRAND FESTIVAL

A ALLONNES

De midi à 2 heures, réception des Sociétés.

A 2 heures 1/2, défilé.

A 3 heures 1/2, concerts.

Voici le programme des morceaux exécutés par les diverses Sociétés :

PLACE DE LA MAIRIE

Vivy. — *L'Etoile d'Or*, fantaisie.
Montreuil-Bellay. — *Cécile*, fantaisie (Morand).
Brain-sur-Allonnes. — *Pensée d'automne*, rêverie (Maillechaud).
Vernantes. — *La Jeune France*, fantaisie (Bosher).
Chouzé-sur-Loire. — *Sérénade française* (Larjeux).
Bourgueil. — *Les Vêpres siciliennes* (Verdi).
Musique Municipale de Saumur. — *Lucrèce Borgia* (Donizetti).

PLACE DE L'UNION

La Breille. — *Les Trois Frères* (Sinoquet).
Musique de Varennes. — *Ouverture* (Porchet).
Turquant. — *Le Petit Poucet* (Bisch).
Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — *Anne de Beaujeu* (Bonalet).
Longué. — *Souvenir de Corbeil* (Hemmerlé).
Harmonie Saumuroise. — *Ouverture fantastique* (Govaert).

A 5 HEURES, PLACE DU MAIL

Morceau d'ensemble par toutes les Sociétés. — *L'Aventurier*, pas redoublé de H. Géhin (400 exécutants).

A 7 heures 1/2, réunion des Sociétés sur le Mail ; défilé pour la distribution des médailles.

A 8 heures 1/2, retraite aux flambeaux.

Après la retraite, Concert par la *Musique Municipale* et par l'*Harmonie Saumuroise*.

Fête foraine. — Bals. — Illuminations.

N. B. — La célébration, pour Allonnes, de la Fête nationale est avancée au 9, jour du festival, afin de donner à la réunion un plus grand éclat.

Comice Agricole du canton de Vihiers

CONCOURS

De Matériel agricole, d'Animaux domestiques, de Produits agricoles, viticoles, horticoles, Fleurs, etc.,

Dimanche 23 juillet, de 9 heures à midi

A NUEL-SOUS-PASSAVANT

Récompenses aux vieux serviteurs.

Espèce chevaline, 4 catégories : sept prix dans chaque.

Espèce bovine, 4 catégories : sept prix dans chaque.

Espèces ovine et porcine, produits divers : prix et médailles.

Courses de Vélocipèdes

Illuminations, Feu d'artifice, Retraite aux flambeaux

COURSES du canton de Vihiers

Dimanche 23 juillet 1893, à 1 heure 1/2,

A NUEL-SOUS-PASSAVANT

Prix du Conseil général. — Trot monté. —

200 fr. offerts par le Conseil général. Distance, 2.000 mètres environ.

Prix du Département. — Trot monté. — 180 fr. dont 50 fr. offerts par le Conseil général. Distance, 2.800 mètres environ.

Prix de la Belle Jardinière. — Galop. — Distance, 2.800 mètres environ.

Prix du Château de la Grize. — Trot monté. — Distance, 3.000 mètres environ.

Prix de la Société des Courses. — Trot monté. — Distance, 4.000 mètres environ.

Prix de la Ville de Nueil (steeple chase). — Distance, 3.200 mètres environ.

Les engagements sont reçus chez M. Lidaïne, secrétaire de la Société des Courses, à Vihiers.

Entrée de l'hippodrome : pelouse, 0,25 ; tribune, 1 fr. ; voitures à 2 roues, 5 fr. ; à 4 roues, 10 fr.

Nominations dans le clergé

Par décision de Monseigneur l'Evêque :

M. l'abbé Brisset, aumônier du lycée d'Angers, a été nommé curé de Saint-Pierre de Saumur. Cette nomination a été agréée par le gouvernement.

M. l'abbé Mautier, prêtre auxiliaire à Broc, a été nommé vicaire à Saint-Lambert-des-Lèves.

Société Nautique de Saumur

Voici les récompenses obtenues par cette société aux Régates de Blois :

2^e Prix à deux rameurs.

1^{er} Prix en skiffs (M. Morel).

3^e Prix en skiffs (M. Provost).

3^e Prix à quatre rameurs.

Mouvement électoral

A propos de la candidature, dans la 2^e circonscription d'Angers, de M. Béclard, ex-secrétaire d'ambassade, le journal *l'Anjou* estime que ce choix, tout diplomatique qu'il est, ne fait point honneur à la diplomatie des républicains angevins ; car s'en aller chercher à Paris, où la famille Béclard n'a cessé d'habiter depuis la Restauration, leur représentant, paraît drôle aux populations des rives de la Loire.

Terrible catastrophe près d'Angers

Avant-hier, une terrible catastrophe est arrivée à l'Île-d'Amour. Cinq personnes se promenaient sur les bords de la Sarthe : M. Côme, chef de rayon au *Sans-Pareil*, sa femme, sa belle-sœur et deux jeunes gens.

Ils eurent l'idée de traverser pour se rendre à l'Île-d'Amour, chez le père Manuel, et s'embarquèrent dans un petit bateau.

A une certaine distance du rivage, ils s'aperçurent que le bateau prenait l'eau. Avant qu'ils eussent le temps de se sauver, le bateau sombra et ils furent précipités dans la rivière, où M. Côme, sa belle-sœur et l'un des jeunes gens trouvèrent la mort. M^{me} Côme fut retirée à temps par l'autre jeune homme.

LE SECRET DE DANIEL

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

(Suite)

En un clin d'œil notre ami fut sur le mur. Il n'avait pas eu le temps de se reconnaître que le mulâtre était à côté de lui.

Il sauta à terre et le prit dans ses bras, puis, avant de le déposer sur le sol, il lui dit à l'oreille :

— Maintenant songe que si tu nous trahis, tu seras perdu comme nous. On n'escalade pas les clôtures sans mauvaises intentions. Ainsi donc reste calme, si tu tiens à ne pas être pris comme un voleur nocturne et un assassin.

Le vieillard réprima un mouvement d'honneur.

Assassin involontaire encore, et là ! dans cette maison ?

— N'ayez pas peur, bégaya-t-il néanmoins avec un claquement de dents qu'il ne pouvait

pas arrêter, je suis un zig.

Mais une sorte de terreur superstitieuse le frappait.

Il ferma les yeux, anéanti.

Si c'était le châtement ? Si c'était le sang répandu qui se dressait devant lui ?

Il n'avait donc pas encore assez expié.

Cependant les deux coquins s'étaient mis en marche, le trainant avec eux.

Le jardin était vaste.

Les pieds enfonçaient dans une terre grasse, fraîchement préparée.

Par moment il y avait des alertes : quand un froissement de branches ressemblait au bruit d'une personne marchant avec précaution ; quand un arbuste sombre surgissait tout à coup semblable à une ombre qui se dresse.

Le mulâtre et son compagnon étaient émus maintenant. Par instant ils tressaillaient malgré eux.

Papier-Mâché se pencha à l'oreille de son ami, tout tremblant.

Un effroi lui était venu.

— S'il y avait des chiens ? murmura-t-il.

— Il n'y en a pas, répondit l'homme cuivré, je m'en suis assuré.

Le vieillard ne savait plus ce qu'il faisait, où

il allait, la tête perdue.

Il se voyait engagé dans une aventure terrible, inouïe, dont il ne sortirait pas.

Il souhaitait de mourir, mais il pensait aussitôt que sa mort ne le sauverait pas ; puis mourir là, en criminel !

Il pria avec ferveur, mentalement, s'en remettant au ciel, incapable de faire quelque chose.

A mi-chemin, une ombre se dressa devant les hommes qui faillirent pousser un cri d'effroi.

Mais l'autre se fit connaître aussitôt.

— N'ayez pas peur, c'est moi !

C'était le domestique.

— Tout va bien ? demanda le mulâtre.

— Tout va bien. Ils sont rentrés tous les deux depuis plus d'une heure. Tout le monde dort dans la maison, je m'en suis assuré.

— Il n'y aura pas besoin de jouer du couteau ?

— Je ne le crois pas.

— Tant mieux, fit le gredin. Ce sera de la besogne de moins. Tu vas nous guider ?

— Je vous ai attendus pour cela.

— Allons !

On continua à avancer.

Ils étaient arrivés au pied de la maison. Personne ne les avait entendus. Le domestique se détacha pour aller explorer les alentours.

Il revint au bout d'une minute, satisfait.

— Passez-moi les clés.

L'homme à la redingote les lui remit.

Il ouvrit sans bruit la porte d'entrée, et il allait s'introduire dans l'habitation, quand il revint, effaré, vers ses complices, après avoir refermé la porte.

— Mademoiselle !

— Eh bien, quoi ?

— Elle est là, en bas.

— Seule ?

— Oui.

— Elle t'a vu ?

— Non.

Le mulâtre tira un poignard de son sein.

— Laisse-moi passer. Le tout pour le tout !

Il allait s'engager dans le couloir, quand un cri de détresse effrayant perça le silence, rétentit à travers les murs et fit reculer le coquin épouvanté.

Il y eut un moment de stupeur parmi les gredins. Tous s'étaient reculés, terrifiés. Puis

Les trois cadavres ont été retrouvés et transportés à Angers.

Courses de La Flèche

C'est par erreur que nous avons annoncé les courses de La Flèche le 9 juillet. Elles sont fixées au 30 juillet.

Le Louroux-Béconnais

Les courses de cette localité auront lieu dimanche prochain 9 juillet.

Encore le feu dans les bois

On télégraphie de Loches :

« Le feu a pris avec une grande intensité dans les bois de M. Chrétien, auprès de la forêt de Loches.

« Les dégâts sont considérables. »

Incendie à la gare de Tours

Le feu a pris, samedi, dans un wagon en stationnant dans la gare de l'Etat.

Il a été éteint au bout d'une demi-heure.

Le wagon est fort endommagé.

Un collectionneur de bicyclettes

Samedi, un inspecteur de la sûreté a procédé, à Tours, à l'arrestation d'un nommé Demellier, dont la mise élégante cachait un escroc.

Demellier a 21 ans et est reléguable.

Cet individu avait la spécialité des vols de bicyclettes, et l'on évalue à une cinquantaine le nombre de ces véhicules soustraits par lui.

Quelques détails sur l'incendie de la forêt de Chinon

Samedi, le feu s'est déclaré dans le nord de cette forêt. Activé par le vent du sud-ouest, il a immédiatement fait des progrès. Les flammes s'élevaient à une grande hauteur, et l'incendie, en traversant les massifs de sapins, produisait un grondement semblable au bruit d'un train.

Bientôt on arriva de tous les côtés, et l'on travailla à circonscrire l'incendie. L'intensité de la chaleur faisait souvent reculer les plus vaillants.

L'incendie s'arrêta enfin... à un endroit qui avait déjà été brûlé au mois de mai.

Il serait venu des troupes du camp du Ruchard si un autre incendie ne s'était en même temps déclaré dans la forêt de Crissé.

Épilogue de l'affaire de la Bous-sinière

L'affaire du faux testament de M. de la Bous-sinière va avoir un épilogue.

Au nombre des héritiers frustrés se trouvait la famille de Legge, qui fut ainsi dépossédée de propriétés importantes situées en Bretagne et qui avaient été vendues avant la découverte du faux.

Elle a intenté aux acquéreurs un procès qui vient de commencer devant le tribunal civil de Morlaix.

Avis aux négociants

L'emballage des colis postaux. — Le ministre des postes et télégraphes fait publier

l'avis suivant relatif à l'emballage des colis postaux :

« Les colis postaux doivent être emballés d'une manière qui réponde à la durée du transport et qui préserve assez efficacement le contenu pour qu'il soit impossible d'y porter atteinte sans laisser une trace apparente de violation.

Le public a ainsi la plus grande latitude pour assurer la sécurité de ses colis postaux au moyen de cachets de cire, de plomb, d'étiquettes collées sur les joints, etc.; mais, lorsque les colis ne doivent pas sortir de France, les expéditeurs négligent trop souvent cette précaution, qui est cependant vivement recommandée par l'administration des postes et par les compagnies de chemins de fer.

Dans son propre intérêt, comme dans l'intérêt du service, le public est instamment prié d'emballer solidement et de cacheter tous ses colis postaux. »

Les prochaines vendanges

Le Ministère de l'Agriculture vient de publier un résumé de l'apparence de récoltes pendantes; nous y relevons les notes pour la vigne dans les départements suivants :

Morbihan, très bon; Mayenne, bon; Sarthe, médiocre; Loire-Inférieure, très bon; Maine-et-Loire, très bon; Vendée, très bon; Indre-et-Loire, très bon; Charente-Inférieure, très bon; Deux-Sèvres, bon; Charente, très bon; Vienne, très bon; Haute-Vienne, très bon.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 3 juillet. — Charles Riendonant, rue Dacier, 3.

DÉCÈS

Le 2 juillet. — Constantin Degène, propriétaire, 63 ans, époux de Augustine Vautier, rue de Poitiers, 41.

Le 3. — Robert-François-Henri Boisseau, 7 ans, rue de l'Abreuvoir, 10.

FAITS DIVERS

Une erreur

Le *Petit Journal*, parlant du siège de Nantes en 1793 et de la mort de Cathelineau, commet une erreur.

Le *Petit Journal* dit que Cathelineau « fut blessé mortellement par un cordonnier, au Pont-Rousseau, faubourg de Nantes, qu'il bombardait à boulets rouges ».

Cathelineau fut blessé mortellement place Viarme (place des Agriculteurs alors) en combattant à la tête de ses troupes qui étaient arrivées jusqu'au cœur de la ville et qui se débâtèrent en le voyant tomber.

(Espérance du Peuple.)

Extrait d'un « Cours élémentaire » à l'usage des écoles primaires :

« Combien, avec soixante-cinq centimes, peut-on acheter de crayons à dix centimes ? » Réponse : Six crayons et un sou de billes. »

CONSERVATION de la SANTÉ par l'hygiène de la bouche

L'Académie de Médecine de Paris (séance du 1^{er} Mars 1892) a donné une très haute approbation à un travail sur les Antiseptiques composés, présenté par le Dr de Chrismas et le Dr Respaud, fondateur de l'American Dentaire, 1, rue Lafayette, Paris. Ce travail prouve que l'association des antiseptiques multiplie leur puissance.

Le Dr Respaud s'est aussitôt servi de cette découverte pour instituer une formule pour la fabrication de produits dentifrices : le **Dentol** et la **Pâte Dentol**, véritablement efficaces contre les microbes nuisibles de la bouche et ceux des maladies infectieuses. Des échantillons ont été délivrés par les Distributeurs automatiques des gares de Paris et des principales villes, où le public s'est convaincu que le **Dentol** est incomparablement supérieur aux eaux dentifrices les plus vantées, qui n'ont pas suivi les progrès de la science, ne sont pas antiseptiques et sont par conséquent sans action utile.

Se trouve chez M. RENÉ, coiffeur, rue Saint-Jean, à Saumur.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 2 Juillet 1893

Versements de 130 déposants (11 nouveaux), 26,086 fr. 81.

Remboursements, 37,603 fr. 06.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

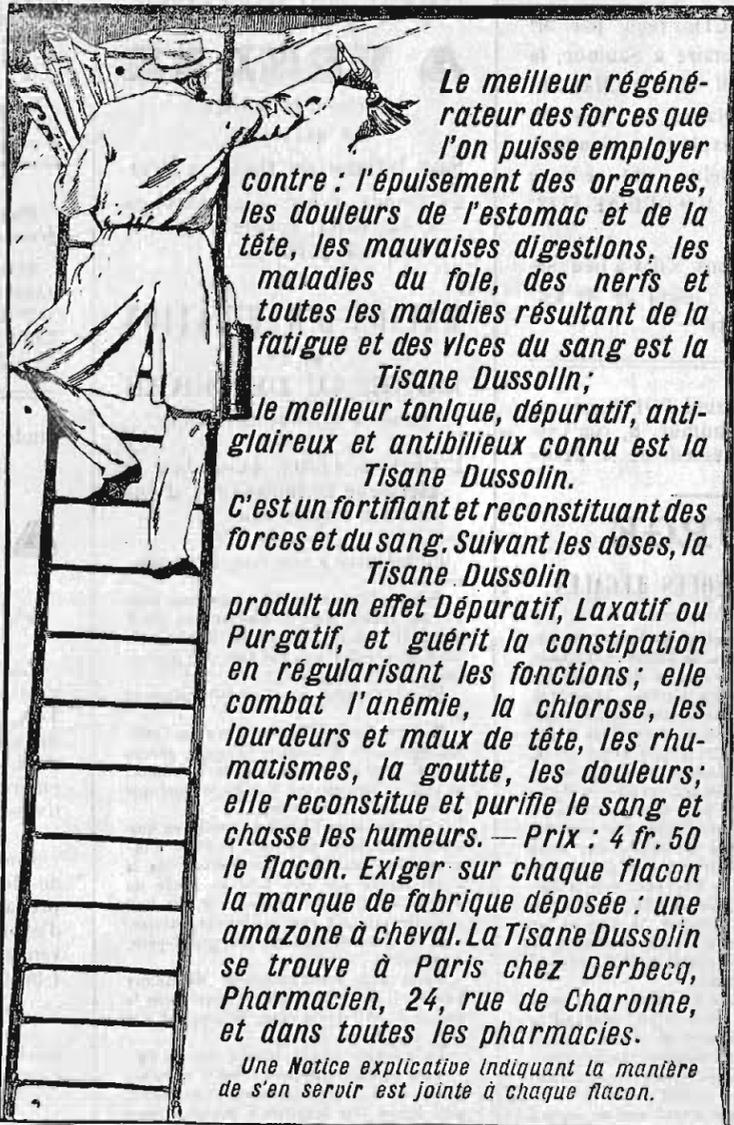
Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis. 1 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

le maître se rendit compte de ce qui s'était passé. Il vit le vieillard tombé presque sans connaissance sur le perron. C'était lui qui avait crié.

Il fit un geste de fureur.

— Ah! coquin!

Puis il saisit le malheureux à la cravate, fit sonner la tête sur les marches de pierre, et quand il le crut mort, il cria à ses amis :

— Sauve-qui-peut!

Tous disparurent à travers le jardin.

Il était temps.

Dans la maison des lumières s'étaient allumées, des fenêtres s'ouvraient.

Raoul de Serves avait été un des premiers à sauter à bas de son lit.

Il courut à la chambre d'Alice.

La jeune fille dormait profondément et n'avait rien entendu.

Ce que le domestique avait vu, ce qui l'avait effrayé, c'était un portrait en pied de sa jeune maîtresse, qu'on avait apporté dans la journée, et dont la robe, d'un blanc éclatant, se détachait au milieu des ténèbres de la première pièce.

Le coquin, déjà pris de frissons, l'esprit plein de chimères, effrayé, était revenu vive-

ment en arrière, sans se rendre compte de la nature du danger.

Des étages supérieurs, les domestiques dégringolaient l'escalier de service des flambeaux à la main.

Raoul entendit bientôt des cris, des jurons.

— Mais que se passe-t-il? demanda sa sœur encore à demi endormie.

— Rien... ne l'effraye pas... Je vais voir.

Il sortit précipitamment et dégringola l'escalier quatre à quatre.

Alice, peu rassurée, se levait et s'habillait.

Elle entendait de sa chambre des bruits de voix, des allées et venues effarées.

Qu'est-ce que cela voulait dire?

Elle voulait le savoir et se prépara à descendre.

Quand Raoul de Serves était arrivé en bas, les domestiques, très pâles, entouraient un vieillard qui semblait mort et dont la barbe et les cheveux blancs dégouttaient de sang.

— Qu'y a-t-il? demanda-t-il.

A sa vue, les domestiques s'étaient reculés respectueusement.

L'un d'eux prit la parole.

— Nous ne savons, monsieur, nous avons

entendu un cri.

— Je l'ai entendu aussi.

— Alors nous nous sommes levés en sursaut, mais nous n'avons rien vu.

— Moi, dit une autre voix, il m'a semblé apercevoir des ombres traverser le jardin.

— Mais cet homme, demanda Raoul, comment se trouve-t-il là?

Il faisait partie de la bande. Il sera tombé, et se sera blessé, c'est lui qui aura crié.

Le maître se pencha pour l'examiner de plus près pendant qu'un domestique tenait un flambeau.

— Mais j'ai déjà vu cette figure! s'écria-t-il.

— Nous aussi. Voilà plusieurs jours que l'homme rôde autour de l'hôtel. Il attendait un moment propice pour faire son coup.

— Il est mort?

Un valet se pencha, mit la main sur la poitrine du vieillard.

— Non, monsieur, son cœur bat encore.

— Il faut le porter dans une pièce, lui donner des soins et envoyer chercher un médecin.

Les domestiques se regardèrent.

— Ah! le coquin n'en vaut guère la peine!

murmura l'un d'eux.

— Peu importe, dit Raoul. S'il survit, il nous aidera peut-être à faire prendre ses complices, car ils devaient être plusieurs.

— Ils étaient au moins quatre, monsieur, déclara l'homme qui croyait avoir vu des ombres.

— Ne faudrait-il pas aussi, dit quelqu'un, prévenir la justice?

— Il sera temps quand le jour sera levé.

Deux des valets s'étaient baissés pour prendre le blessé par les pieds et par la tête et le transporter dans la maison.

— Nous, firent deux autres, nous allons faire une battue dans le jardin. Nous en trouverons peut-être d'autres cachés et nous verrons par où ils sont passés.

Un premier s'était détaché pour courir chez un médecin.

C'est à ce moment qu'Alice, un flambeau à la main, apparut dans le vestibule, la figure pâle.

Raoul se tourna vers elle.

— Que viens-tu faire ici?

— Je me mourais d'inquiétude là-haut.

(A suivre.)

PRINTEMPS & ETE

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés
de la Saison d'Eté pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus
Livraison Rapide. — COUPE REPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.
Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

AVIS

SUIVANT ACTE reçu par M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, le 30 juin 1893, M. et M^{me} CHALOT-PROU, propriétaires de l'hôtel du Cheval-Gris, exploité à Saumur, rue de la Fidélité, ont cédé ce fonds à M. et M^{me} OUDINE-FITZ-GÉRALD.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Centrale, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

PURGE

D'HYPOTHEQUES LEGALES

Par acte passé devant M^e Pineau, notaire à Chanzeaux, canton de Thouarcé (Maine-et-Loire), les vingt février et douze avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, Madame Pauline Milon, propriétaire, veuve de Louis-Désiré Thoré, demeurant à Angers, rue Haute-Mule, n° 2, a acquis de M. Pierre Girard, cultivateur et aubergiste, demeurant au bourg de la commune de Martigné-Briand, époux de la dame Jeanne Gourichon, une maison d'habitation, comprenant une chambre à cheminée, une autre chambre à feu au-dessus, deux petits cabinets, grenier sur le tout, cave sous la maison, cour à côté dans laquelle se trouvent petites écuries et remises; le tout en un seul tenant, joint au levant l'humieau, au couchant Jeanne Cochard, au midi la rue et au nord Taugourdeau.

Moyennant outre les charges, clauses et conditions de la vente, le prix principal de trois mille francs, acte en mains, payable au vendeur ou aux créanciers inscrits aussitôt après l'accomplissement des formalités hypothécaires, sans intérêt jusque-là.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-treize, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié : 1° à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur et à Madame Jeanne Gourichon, épouse de Pierre Girard, cultivateur et aubergiste sus-nommé, demeurant à Martigné-Briand, et à ce dernier comme maître des droits et actions de la dame son épouse, suivant exploit de M^e Masson, huissier à Doué-la-Fontaine, du vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré.

Avec déclaration que cette notification était faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèques légales qu'ils aviseront, dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains de l'acquéreur de toutes hypothèques de cette nature.

Et spécialement à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires dudit immeuble sont : indépendamment du vendeur, Pierre Girard père et Jacqueline Cochard, son épouse, cultivateurs, demeurant à Martigné-Briand;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales n'étant pas connus de l'acquéreur, il serait publié ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toutes hypothèques légales inconnues.

ANDRÉ POPIN.

Etude de M^e LECOY, avoué-licencié à Saumur, 1, rue Pavée, Et de M^e LEDROIT, notaire à Neuilley.

A VENDRE

Aux enchères publiques
EN DEUX LOTS.

Sur baisse de mise à Prix
En l'étude et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuilley, commis à cet effet,

UNE

MAISON D'HABITATION

ET UN

MORCEAU DE TERRE

Situés commune de Neuilley.

L'ADJUDICATION aura lieu le
Dimanche 23 Juillet 1893, à une
heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution de deux jugements rendus par défaut, faute de comparaitre, par le Tribunal civil de Saumur, les dix-huit février et premier juin mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistrés;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

Madame Amélie-Jeanne-Florentine Canillot, épouse de M. Eugène Chausset, garçon de café, avec lequel elle demeure à Saumur, et celui-ci tant en son nom personnel que pour l'assister et autoriser,

• Ladite dame Chausset agissant en qualité d'héritière, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, aux termes de la déclaration par elle faite au greffe du Tribunal civil de Saumur, le dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, de M. Florent Garnier, son grand-père, décédé;

Avant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1;

En présence ou eux dûment appelés de :
Madame Adèle-Hermance-Marie Garnier, épouse de M. François Baudry, propriétaire, avec lequel elle demeure à Angers, terre Saint-Laurent, numéro 2, et de celui-ci, tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de la dame son épouse;

Il sera, le dimanche 23 juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuilley, commis à cet effet par les jugements sus-datés, procédé à la vente aux enchères publiques, en deux lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix ci-après

DESIGNATION

PREMIER LOT

Une maison d'habitation, située au bourg de la commune de Neuilley, comprenant, au rez-de-chaussée, deux chambres à feu, corridor commun, escalier également commun pour parvenir au premier étage où il existe deux chambres à feu, petit cabinet, greniers au-dessus, le tout couvert en ardoises, cave sous la maison, hangar, cour et cabinets d'aisances, joignant au nord le chemin des Marronniers, au levant la rue du bourg, au midi M. Leroux et au couchant le même.

Mise à prix..... 1,200 fr.

DEUXIEME LOT

Un morceau de terre, nommé la Grenadière, sis même commune, contenant environ vingt-six ares, cadastré sous le numéro 324, section A, joignant au levant les représentants Raguideau, au couchant M. de Perrochelet et au midi un chemin.

Mise à prix..... 200 fr.

Total des mises à prix : 1,400 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-treize.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, f. c. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M^e LECOY, avoué à Saumur, poursuivant la vente, rue Pavée, 1;
2° Et à M^e LEDROIT, notaire à Neuilley, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuilley (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1°

Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares;

2°

Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares;

3°

Un PRÉ, situé dans la prairie des Sonchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares;

4°

PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares;

5°

LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire à Neuilley (près Vivy).

APPARTEMENT

AU DEUXIEME ETAGE

56, Quai de Limoges, SAUMUR
à Louer Présentement

S'adresser à M. RICHARD, avocat, ou à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, à Saumur.

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

En totalité ou en deux parties

Pour Noël 1893.

Placé de l'Hôtel-de-Ville, 1.

S'adresser à M. PASQUET, rue des Boires, à Saumur.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion. S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à TOURS. Location — Accords — Réparations

A CÉDER pour cause de santé, EPICERIE et MERCERIE.

Très bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, SCABIES, ANTHRAXES, FURIEUX, TIGRIS, HÉRÈS, LUPUS, etc.
PLAIES, ULCÈRES, VARICOSES, etc.
S'adresser à M. LEBLANC, pharmacien, 10, rue de la République, à Saumur.

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches spéciales pour les fruits

1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.
Il est donné gratis UN NOUET par litre.

RHUMS naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant les chaleurs — Martinique, 1 fr. 80 — S^{te}-Lucie, 2 fr. — Jamaïque, 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.

TAFIA MARTINIQUE, 1 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraîchissante, le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.

SIROPS pur sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25, le 1/2 litre, 1 fr. 40

Tout est coté verre compris.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES DE FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENDUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison ayant de commissionner à l'extérieur.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, de D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.